



321 rue de Londres

Z.I. les Estaches

62730 LES ATTAQUES

 **03.21.85.53.10**

 **admin@sira-eau.fr**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS)

EXERCICE 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents Indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

Chapitre 1. Caractérisation technique du service	4
Article 1. Présentation du territoire desservi	4
Article 2. Mode de gestion du service	5
Article 3. Présentation du Service	5
a) Service Régie :	5
b) Service d'Astreinte :	6
c) Service à la Clientèle :	6
d) Service Facturation :	6
Article 4. Estimation de la population desservie (D101.0)	7
Article 5. Nombre d'abonnés	9
Article 6. Eaux brutes	11
a) Prélèvement sur les ressources en eau	11
b) Description des Ouvrages d'Eau Potable du Syndicat	13
Article 7. Achats d'eaux brutes	15
Article 8. Eaux traitées	15
a) Production (V1)	16
b) Achats d'eaux traitées (V2)	16
c) Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3)	17
d) Autres volumes (V8 et V9)	19
e) Volume consommé autorisé ($V6=V7+V8+V9$)	20
Article 9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	20
Chapitre 2. Tarification de l'eau et recettes du service	22
Article 1. Modalités de tarification	22
Article 2. Facture d'eau type (D102.0)	27
Article 3. Recettes	28
Chapitre 3. Indicateurs de performance	29

Article 1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	29
Article 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) 30	
Article 3. Indicateurs de performance du réseau	31
a) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	31
b) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	33
c) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	33
Article 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) ..	34
Article 5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) ...	35
Article 6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 35	
Article 7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	36
Article 8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	37
Article 9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	37
Article 10. Taux de réclamations (P155.1)	38
Chapitre 4. Financement des investissements.....	39
Article 1. Branchements en plomb	39
Article 2. Montants financiers.....	39
Article 3. État de la dette du service.....	40
Article 4. Amortissements	40
Article 5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	40
Article 6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	41
Chapitre 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 42	
Article 1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)42	
Article 2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	43
Chapitre 6. Tableau récapitulatif des indicateurs	44

Chapitre 1. Caractérisation technique du service

Article 1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : ☐ Communal

☒ Intercommunal

✓ Nom de la collectivité : **SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres)**

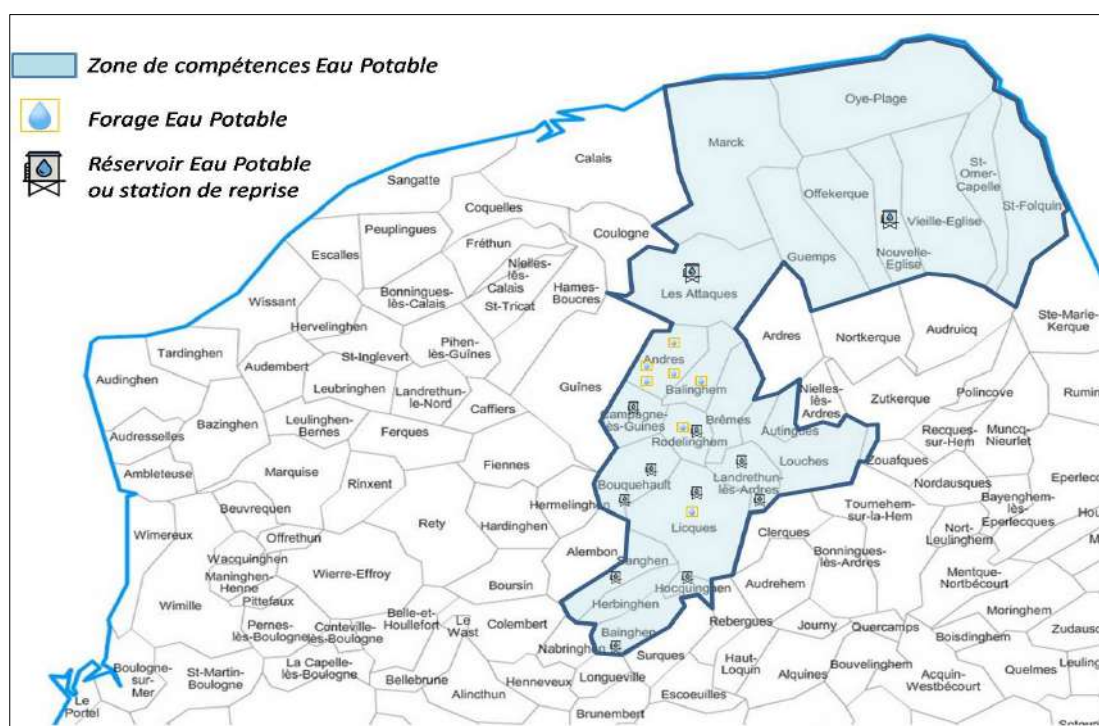
✓ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**

✓ Compétences liées au service :

	Oui	Non	Remarques
Production	☒	☐	
Protection du point de prélèvement	☒	☐	
Traitement	☒	☐	par chlore gazeux
Transfert	☒	☐	
Stockage	☒	☐	en cuve aérienne ou semi-enterrée
Distribution	☒	☐	

✓ Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Andres, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bouquehault, Brêmes-Les-Ardres, Campagne-lès-Guines, Guemps, Herbinghen, Hocquinghen, Landrethun-Lès-Ardres, Les Attaques, Licques, Louches, Marck, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Rodelinghem, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle, Sanghen, Vieille-Eglise et Zutkerque (uniquement pour la rue des Bosquets).



- ✓ Existence d'une CCSPL : ☐ OUI ☒ NON
(Commission consultative des services publics locaux)
- ✓ Existence d'un schéma de distribution : ☒ OUI, date d'approbation : /
☐ NON
- ✓ Existence d'un règlement de service : ☒ OUI, date d'approbation : 28/12/2011
Révision le : 02/10/2023
☐ NON

Article 2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en : ☒ Régie (qui regroupe la production, le traitement, l'adduction, le stockage et la distribution d'eau potable)
- ☐ Régie avec prestataire de service
- ☐ Régie intéressée
- ☐ Gérance
- ☐ Délégation de service public : affermage
- ☐ Délégation de service public : concession

Article 3. Présentation du Service

a) Service Régie :

Entièrement dédiées au territoire du SIRA, les équipes de la Régie permettent de réaliser des interventions rapides et s'engagent à mettre en œuvre un service de qualité.

Les prestations qui vous sont garanties, sont les suivantes :

- ✚ Un contrôle régulier de l'eau avec de nombreuses analyses de la qualité sur le réseau public, analyses effectuées par les services du ministère de la santé (ARS) dont les résultats officiels sont tenus à la disposition des abonnés,
- ✚ Un accueil téléphonique au 03 21 85 53 10 pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions concernant le service de l'eau,
- ✚ Une réponse écrite à vos courriers (ou mails), qu'il s'agisse de questions sur la qualité de l'eau ou sur tout type de démarche.
- ✚ Une étude et une réalisation rapide pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau potable ou d'un autre projet d'alimentation en eau potable (ex : lotissement, pose de poteaux incendie pour les communes, etc..).

b) Service d'Astreinte :

Le SIRA dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 assuré par les agents de la régie (numéro = 07.50.75.82.71). Il existe également une assistance technique pour répondre aux urgences techniques avec un délai garanti d'intervention d'un technicien entre 2 et 4 heures en cas d'urgence

NOMBRE D'INTERVENTIONS RECENSEES EN 2025 POUR FUITES AU COMPTEUR ET AUTRES RECLAMATIONS TECHNIQUES DE L'ABONNE : 98 interventions (hors interventions astreintes / hors appel pour demande administrative)

c) Service à la Clientèle :

Un accueil clientèle est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. L'accueil téléphonique est quant à lui disponible de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le site internet www.sira-eau.fr permet lui aussi de renseigner et diriger les abonnés pour mieux répondre à leurs attentes.

d) Service Facturation :

1 seule facture annuelle est envoyée aux abonnés. Les factures d'eau sont établies par le SIRA et adressées aux abonnés, depuis le 01/01/2023, par le Service de Gestion Comptable de CALAIS.

La mensualisation est opérationnelle pour l'ensemble des communes du SIRA.



Article 4. Estimation de la population desservie (D101.0)

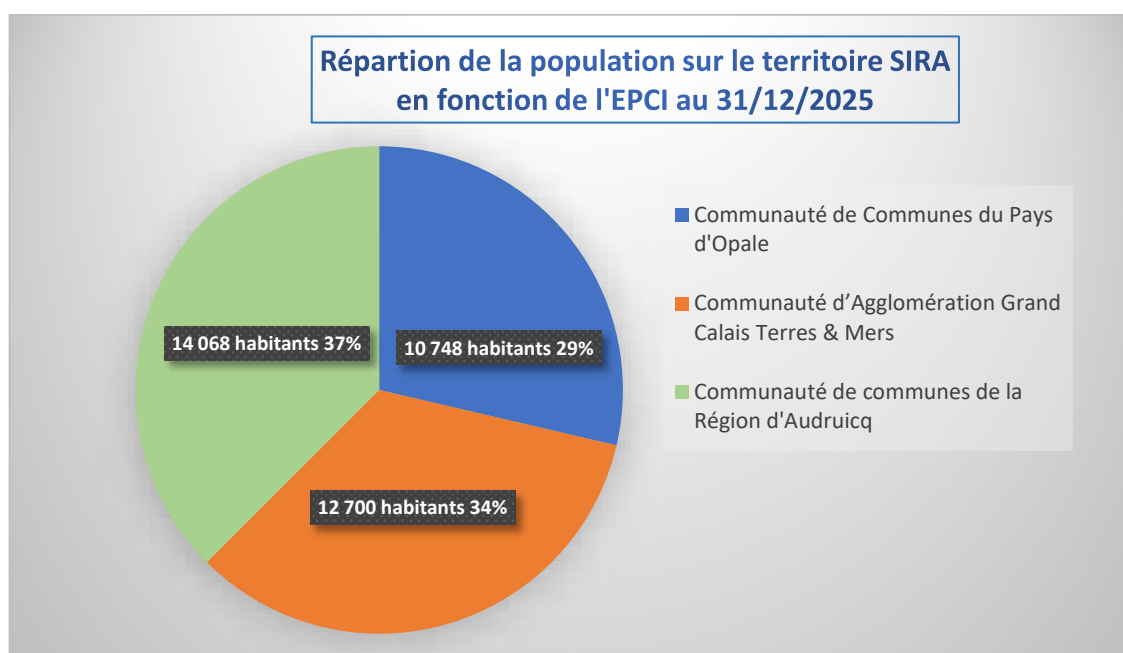
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

*Le service public d'eau potable dessert 37 516 habitants au 31/12/25
(36 972 au 31/12/24).*

CODE INSEE	COMMUNE EAU POTABLE	RURALITE	Nombre d'habitants INSEE 2024	Nombre d'habitants INSEE 2025	VARIATION
<i>Communauté de Communes du Pays d'Opale</i>					
62031	ANDRES	RURALE	1 534	1 546	0,78%
62059	AUTINGUES	RURALE	291	307	5,50%
62076	BAINGHEN	RURALE	214	211	-1,40%
62078	BALINGHEM	RURALE	1 225	1 242	1,39%
62161	BOUQUEHAULT	RURALE	794	797	0,38%
62174	BREMES	RURALE	1 311	1 336	1,91%
62203	CAMPAGNE-LES-GUINES	RURALE	414	412	-0,48%
62432	HERBINGHEN	RURALE	423	422	-0,24%
62455	HOCQUINGHEN	RURALE	116	118	1,72%
62488	LANDRETHUN-LES-ARDRES	RURALE	792	798	0,76%
62506	LICQUES	RURALE	1 657	1 701	2,66%
62531	LOUCHES	RURALE	948	966	1,90%
62716	RODELINGHEM	RURALE	555	571	2,88%
62775	SANGHEN	RURALE	327	321	-1,83%
TOTAL =			10 601 habitants	10 748 habitants	1,39%
<i>Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers</i>					
62043	LES ATTAQUES	RURALE	2 065	2 084	0,92%
62548	MARCK	URBAINE	10 468	10 616	1,41%
TOTAL =			12 533 habitants	12 700 habitants	1,33%

<i>Communauté de communes de la Région d'Audruicq</i>					
62393	GUEMPS	RURALE	1092	1086	-0,55%
62623	NOUVELLE-EGLISE	RURALE	709	717	1,13%
62634	OFFEKERQUE	RURALE	1288	1300	0,93%
62645	OYE-PLAGE	URBAINE	5 716	5 873	2,75%
62748	SAINT-FOLQUIN	RURALE	2339	2377	1,62%
62766	SAINT-OMER-CAPELLE	RURALE	1100	1093	-0,64%
62852	VIEILLE-EGLISE	RURALE	1496	1524	1,87%
62906	ZUTKERQUE (Uniquement rue des Bosquets)	RURALE	98	98	0,00%
TOTAL =			13 838 habitants	14 068 habitants	1,66%
TOTAL POPULATION SUR LE TERRITOIRE DU SIRA =			36 972 habitants	37 516 habitants	+ 1,47%

INTERCOMMUNALITE	Communauté de communes de la Région d'Audruicq	Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers	Communauté de Communes du Pays d'Opale
Réparation en nombre de commune	8/24	2/24	14/24
	33,33%	8,33%	58,33%
Réparation en nombre d'habitant	14 068 hab	12 700 hab	10 748 hab
	37%	34%	29%



Article 5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service dessert 16 610 abonnés au 31/12/2025 (contre 16 516 au 31/12/2024).

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/24	Nombre total d'abonnés 31/12/25	Variation en %
<u>Communauté de Communes du Pays d'Opale</u>			
ANDRES	623	620	-0,48 %
AUTINGUES	166	166	0,00 %
BAINGHEN	128	126	-1,56 %
BOUQUEHAULT	337	333	-1,19 %
BREMES-LES-ARDRES	645	638	-1,09 %
BALINGHEM	579	577	-0,35 %
CAMPAGNE-LES-GUINES	196	195	-0,51 %
HERBINGHEM	180	183	1,67 %
HOCQUINGHEM	61	58	-4,92 %
LANDRETHUN-LES-ARDRES	363	363	0,00 %
LOUCHES	474	474	0,00 %
LICQUES	807	803	-0,50 %
RODELINGHEM	235	233	-0,85 %
SANGHEN	164	163	-0,61 %
TOTAL =	4958	4932	-0,52 %
<u>Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers</u>			
LES ATTAQUES	1003	1001	-0,20 %
MARCK	4515	4584	1,53 %
TOTAL =	5518	5585	1,21 %
<u>Communauté de communes de la Région d'Audruicq</u>			
GUEMPS	488	482	-1,23 %
OYE-PLAGE	2688	2737	1,82 %
OFFEKERQUE	510	503	-1,37 %
NOUVELLE-EGLISE	295	302	2,37 %
SAINT-FOLQUIN	960	956	-0,42 %
SAINT-OMER-CAPELLE	406	417	2,71 %
VIEILLE-EGLISE	655	661	0,92 %
ZUTKERQUE (uniquement rue des Bosquets)	38	35	-7,89 %
TOTAL =	6040	6093	0,88 %
TOTAL =	16 516 abonnés	16 610 abonnés	+ 0,57 %

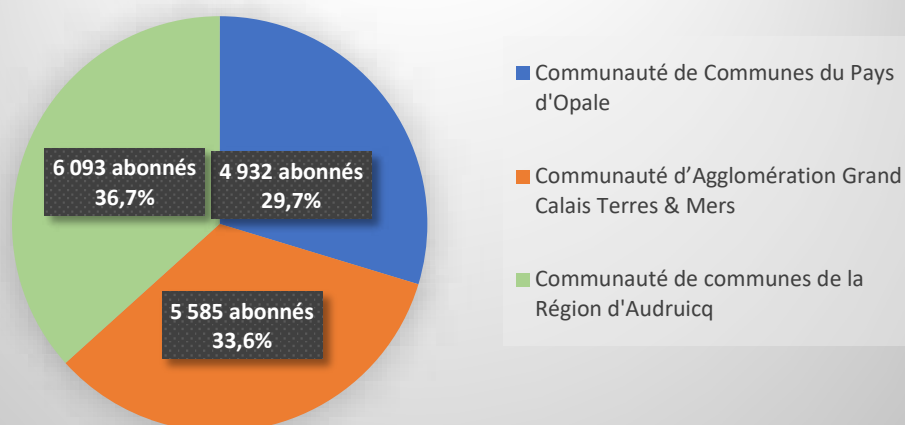
Commune	Représentativité du nombre d'abonnés
<u>Communauté de Communes du Pays d'Opale</u>	
ANDRES	3,73 %
AUTINGUES	1,00 %
BAINGHEN	0,76 %
BOUQUEHAULT	2,00 %
BREMES-LES-ARDRES	3,84 %
BALINGHEM	3,47 %
CAMPAGNE-LES-GUINES	1,17 %
HERBINGHEM	1,10 %
HOCQUINGHEM	0,35 %
LANDRETHUN-LES-ARDRES	2,19 %
LOUCHES	2,85 %
LICQUES	4,83 %
RODELINGHEM	1,40 %
SANGHEN	0,98 %
<u>CCPO</u>	<u>29,7 %</u>

Commune	Représentativité du nombre d'abonnés
<u>Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers</u>	
LES ATTAQUES	6,03 %
MARCK	27,60 %
<u>GCTM</u>	<u>33,6 %</u>

Commune	Représentativité du nombre d'abonnés
<u>Communauté de communes de la Région d'Audruicq</u>	
GUEMPS	2,90 %
OYE-PLAGE	16,48 %
OFFEKERQUE	3,03 %
NOUVELLE-EGLISE	1,82 %
SAINT-FOLQUIN	5,76 %
SAINT-OMER-CAPELLE	2,51 %
VIEILLE-EGLISE	3,98 %
ZUTKERQUE (Uniquement rue des Bosquets)	0,21 %
<u>CCRA</u>	<u>36,7 %</u>

<u>EPCI</u>	<u>Nombre total d'abonnés au 31/12/25</u>	<u>Représentativité du nombre d'abonnés</u>
<u>Communauté de Communes du Pays d'Opale</u>	<u>4 932 abonnés</u>	<u>29,7%</u>
<u>Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers</u>	<u>5 585 abonnés</u>	<u>33,6%</u>
<u>Communauté de communes de la Région d'Audruicq</u>	<u>6 093 abonnés</u>	<u>36,7%</u>

Repartition du nombre d'abonnés en fonction de l'EPCI au 31/12/2025



Article 6. Eaux brutes

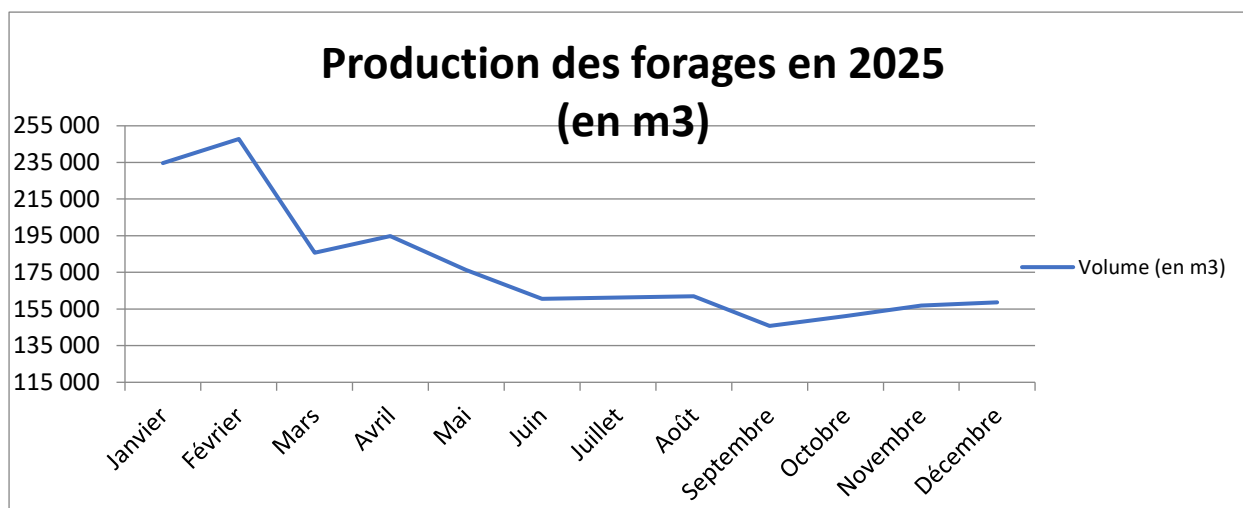
a) Prélèvement sur les ressources en eau

**Le service public d'eau potable a prélevé 2 135 534 m3 pour l'exercice 2025
(2 228 264 m3 pour l'exercice 2024).**

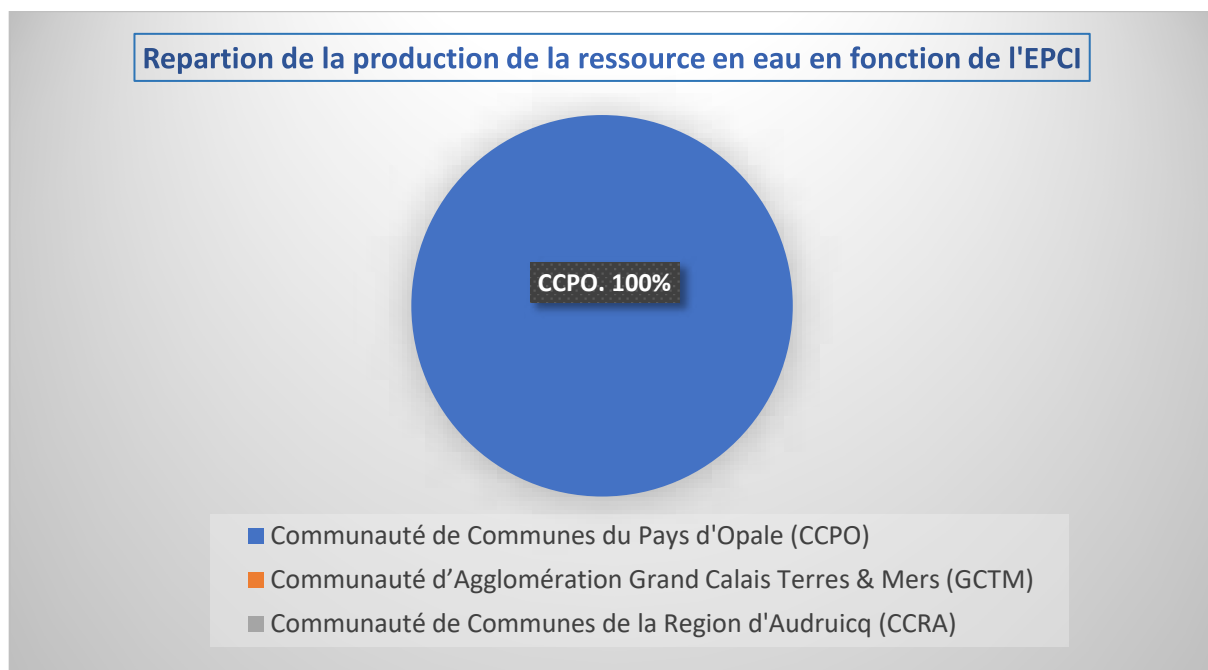
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2024 (en m3)	Volume prélevé durant l'exercice 2025(en m3)	Variation en %
Forage F1 Andres	Forage – eaux souterraines	1 pompe de 22 m3/h 600 m3/j (pdt 20h)	71 978 m3	18 295 m3	-74,58 %
Forage F2 Andres		1 pompe de 50 m3/h 1 pompe de 85 m3/h 1 600 m3/j (pdt 20h)	395 173 m3	267 526 m3	-32,30 %
Forage F3 Andres		1 pompe de 80 m3/h 1 pompe de 60 m3/h 1 600 m3/j (pdt 20h)	328 162 m3	181 070 m3	-44,82 %
Forage F4 Andres		2 pompes de 350 m3/h 7 000 m3/j (pdt 20h)	1 080 019 m3	1 337 666 m3	23,86 %
Forage de Balinghem		2 pompes de 72 m3/h 1 600 m3/j	242 082 m3	219 732 m3	-9,23 %
Forage de Rodelinghem		1 pompe de 35 m3/h 500 m3/j	0 m3	0 m3	0,00 %
Forage de Licques		2 pompes de 30 m3/h vannées à 22 m3/h 700 m3/j	110 850 m3	111 245 m3	0,36 %
TOTAL =			2 228 264 m3	2 135 534 m3 (Volume V1)	-4,16 %

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Volume (en m3)	234 672	247 810	185 688	194 823	176 322	160 526	
Mois	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Volume (en m3)	161 226	162 038	145 771	151 083	156 946	158 629	2 135 534



Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.



b) Description des Ouvrages d'Eau Potable du Syndicat

STATION DE REPRISE OU SURPRESSEURS	COMMUNES - ADRESSE - TYPE	TYPE	DEBIT DES POMPES
STATION DE REPRISE	CAMPAGNE-LES-GUINES RD 215 Réservoir semi-enterré	1 pompe de reprise vers le réservoir de BOUQUEHAULT (La Placette)	25 m3/h
	LES ATTAQUES - RN 43 Réservoir au Sol	2 pompes de 120 m3/h + 2 pompes de 60 m3/h (P7 P8 P9 P10) pour alimentation du château d'eau LES ATTAQUES	350 m3/h
	RODELINGHEM Rue du Château d'eau Réservoir sur Tour	2 pompes de reprise vers le réservoir de West Yeuse (P3 P4)	52 m3/h
	LANDRETHUN-LES-ARDRES HAMEAU DE WEST YEUSE Réservoir semi-enterré	2 pompes de reprise vers le réservoir de LE VAL (P1 P2)	32 m3/h
	LANDRETHUN-LES-ARDRES HAMEAU LE VAL Réservoir semi-enterré	2 pompes de surpression vers Vigneau et Audenfort (P1 P2) + 2 pompes de reprise vers le réservoir d'Ecottes (P3 P4)	Jusqu'à 38 m3/h (P3) pour Ecottes
	Réservoir au Sol de LES ATTAQUES vers NOUVELLE EGLISE	3 Pompes de reprise (P1 P2 P11)	Jusqu'à 180 m3/h
	HOCQUINGHEM - Rue Principale Bâche de reprise	2 pompes de reprise vers le réservoir de Bainghen	18 m3/h
SURPRESSEUR	BOUQUEHAULT - RUE DU MONT GARDIN Bâche de reprise	2 pompes de surpression vers Mont-Gardin	6 m3/h
	Réservoir au Sol de LES ATTAQUES vers MARCK	4 Pompes de surpression avec variateurs (P3 P4 P5 P6)	Jusqu'à 300 m3/h
	OYE-PLAGE + SAINT-OMER-CAPELLE + SAINT-FOLQUIN Réservoir sur Tour de NOUVELLE-EGLISE	4 Pompes de surpression avec variateurs (P1 P2 P3 P4)	Jusqu'à 360 m3/h
	BAINGHEN - Rue de l'Eglise Réservoir de BAINGHEN	2 pompes de surpression vers Pâtures	5 m3/h
	SANGHEN - Rue de la vallée Station de reprise	1 pompe de surpression vers Pâtures	5 m3/h

OUVRAGES	CAPACITE
Réservoir semi enterré de BOUQUEHAULT	150 m3
Réservoir semi enterré de CAMPAGNE-LES-GUINES	150 m3
Réservoir sur Tour de LES ATTAQUES	300 m3
Réservoirs au sol de LES ATTAQUES	1 000 m3
Réservoir sur Tour de NOUVELLE- EGLISE	1 000 m3
Réservoir semi enterré de LANDRETHUN (Hameau de West-Yeuse)	400 m3
Réservoir semi enterré de LANDRETHUN (Hameau du Val)	50 m3
Réservoir sur Tour de RODELINGHEM	300 m3
Réservoir de LICQUES MI COTE (Mont de Cahen)	300 m3
Réservoir de LICQUES (Bois de Licques - Ecottes)	200 m3
Réservoir de BAINGHEN	250 m3



Réservoir sur Tour LES ATTAQUES

Forage F4 de ANDRES



Article 7. Achats d'eaux brutes

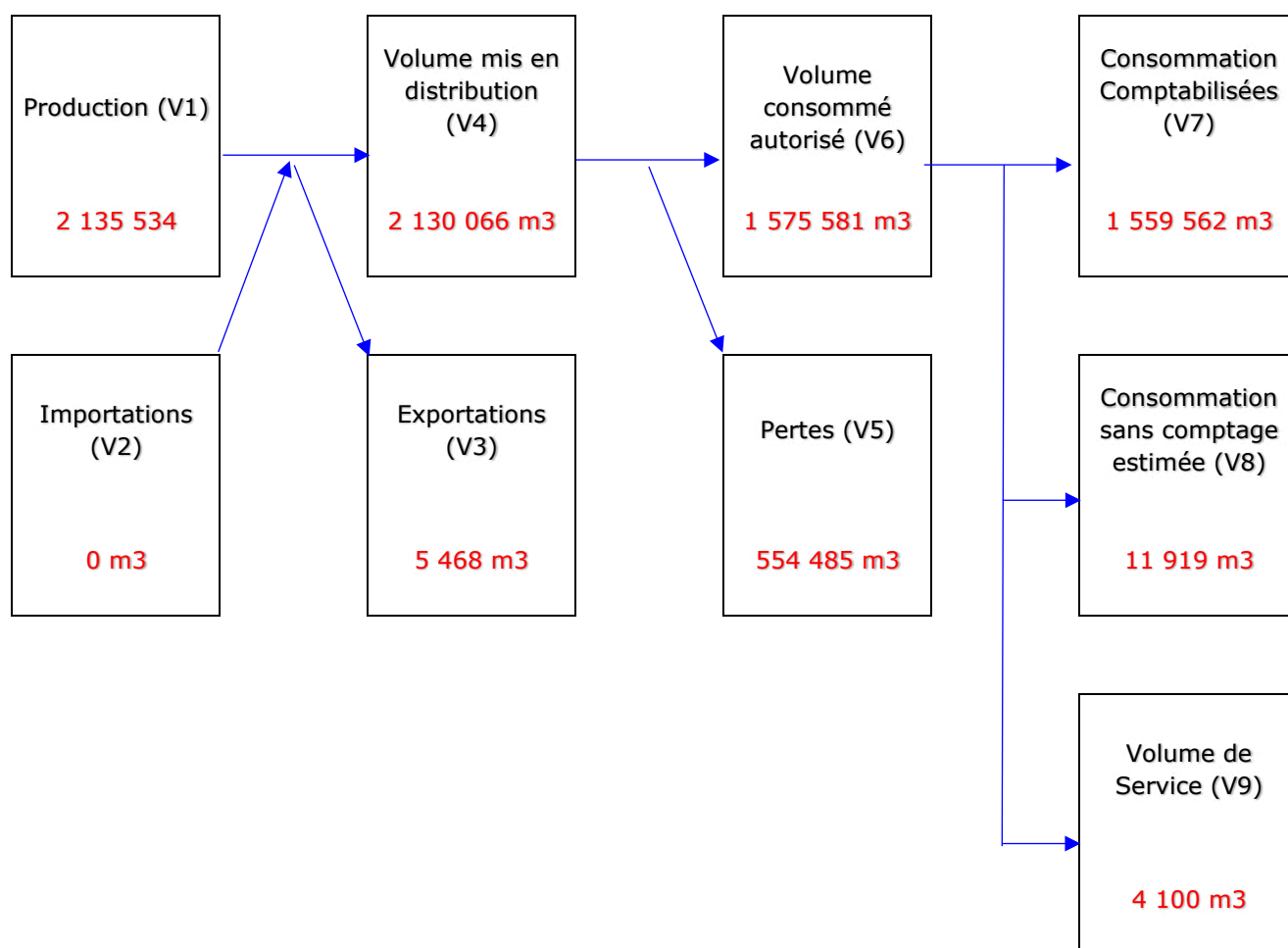
Néant

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m3	Observations
Néant	/	/	/
Total	/	/	/

Article 8. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2025



Volume Productions =	V1= 2135 534 m3	Production de l'ensemble des forages
Volume Importations =	V2=0 m3	/
Volume Exportations =	V3=5 468 m3	Somme des ventes d'eau
Volume mis en distribution =	V4=2 130 066 m3	Formule : $V4=V1+V2-V3$
Volume de Pertes =	V5= 554 485 m3	Formule : $V5 = V4-V6$
Volume consommé autorisé =	V6=1 575 581 m3	Formule : $V6 = V7+V8+V9$
Volume vendu aux abonnés =	V7= 1 559 562 m3	Somme des consommations par commune
Volume consommation sans comptage =	V8= 11 919 m3	Somme des volumes non-comptabilisés
Volume de Service =	V9= 4 100 m3	Somme des volumes pour l'entretien des ouvrages

a) Production (V1)

Le service compte sept stations de forage pour une production de 2 135 534 m3

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Forage F1 - Andres	Chlore gazeux – injection au puits au niveau de la crépine 
Forage F2 - Andres	
Forage F3 - Andres	
Forage F4 - Andres	
Forage de Balinghem	
Forage de Rodelinghem	
Forage de Licques	

b) Achats d'eaux traitées (V2)

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2025 (en m3)	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Néant	/	/	/	/
Total d'eaux traitées achetées (V2)	/	/	/	/

c) Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3)

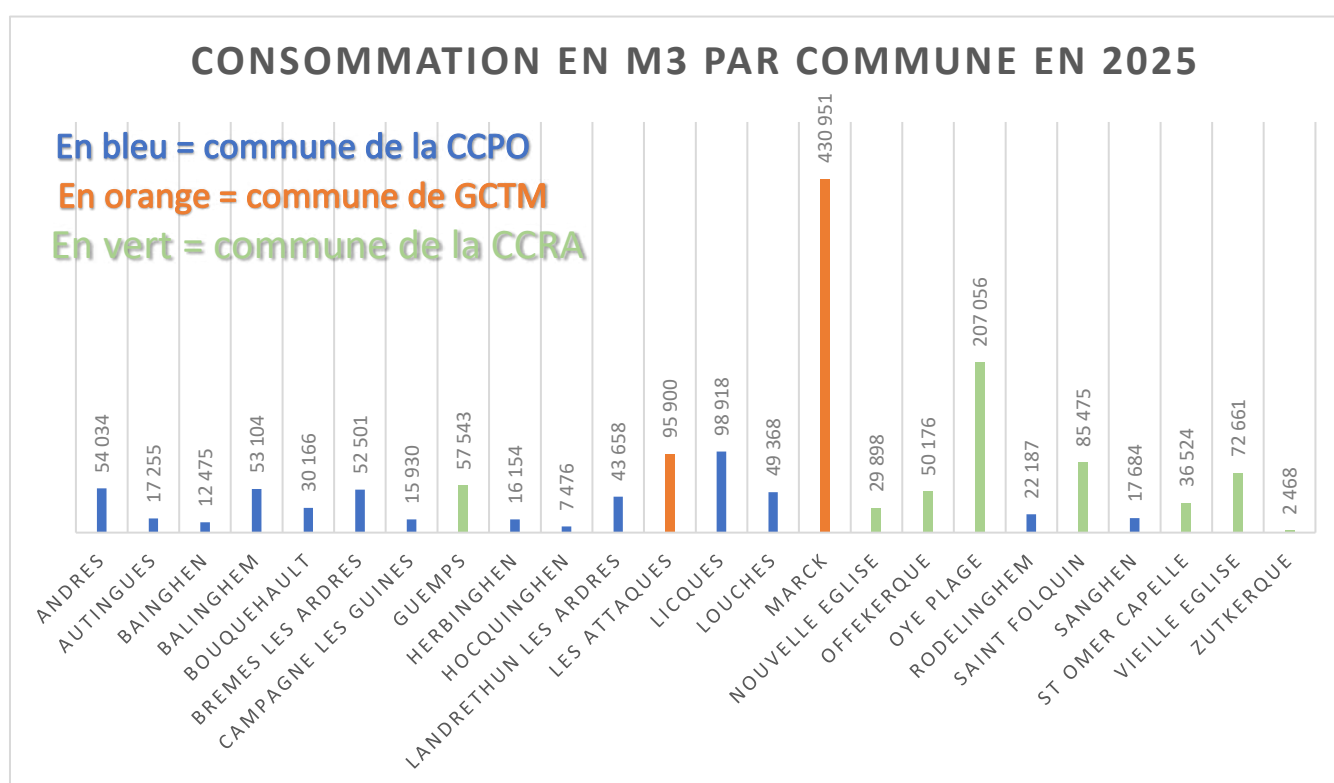
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 557 532 m3	1 559 562 m3	
Abonnés non domestiques	0 m3	0 m3	
Total vendu aux abonnés (V7)	V7 = 1 557 532 m3	1 559 562 m3	+ 0.13 %
Service de Eau et Force ⁽²⁾ (CAUCHOISE – ARDRES)	9 059 m3	3 944 m3	
Service de SUEZ ⁽²⁾ (LE BANC VERT - COULOGNE)	4 917 m3	1 524 m3	
Service de SUEZ ⁽²⁾ (ZONE TURQUERIE)	2 661 m3	0 m3	
Total exporté vers d'autres services (V3)	V3 = 16 637 m3	5 468 m3	- 67.13%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

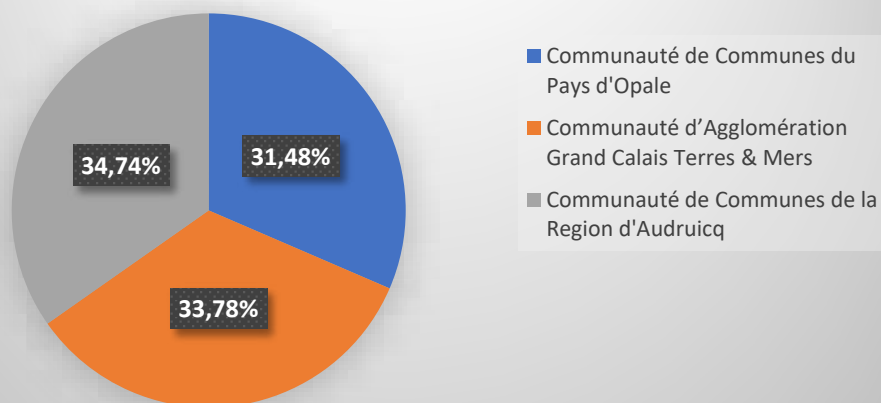
Commune	Consommation 2024 par commune (m3)	Consommation 2025 par commune (m3)	Evolution 2024/2025 (en %)
ANDRES	54 403	54 034	-0,68 %
AUTINGUES	18 203	17 255	-5,21 %
BAINGHEN	15 701	12 475	-20,55 %
BALINGHEM	53 790	53 104	-1,28 %
BOUQUEHAULT	27 517	30 166	9,63 %
BREMES LES ARDRES	54 273	52 501	-3,26 %
CAMPAGNE LES GUINES	15 364	15 930	3,68 %
GUEMPS	48 441	57 543	18,79 %
HERBINGHEN	17 370	16 154	-7,00 %
HOCQUINGHEN	7 426	7 476	0,67 %
LANDRETHUN LES ARDRES	43 349	43 658	0,71 %
LES ATTAQUES	92 132	95 900	4,09 %
LICQUES	102 120	98 918	-3,14 %
LOUCHES	52 278	49 368	-5,57 %
MARCK	438 719	430 951	-1,77 %
NOUVELLE EGLISE	25 756	29 898	16,08 %

OFFEKERQUE	50 741	50 176	-1,11 %
OYE PLAGE	229 579	207 056	-9,81 %
RODELINGHEM	20 900	22 187	6,16 %
SAINT FOLQUIN	76 374	85 475	11,92 %
SANGHEN	16 266	17 684	8,72 %
ST OMER CAPELLE	34 844	36 524	4,82 %
VIEILLE EGLISE	59 178	72 661	22,78 %
ZUTKERQUE	2 808	2 468	-12,11 %
Total	1 557 532 m3	1 559 562 m3	+ 0,13 %



EPI	CONSOMMATION 2025	% de la consommation
Communauté de Communes du Pays d'Opale	490 910 m3	31,48%
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers	526 851 m3	33,78%
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	541 801 m3	34,74%
TOTAL =	1 559 562 m3	/

Repartition de la consommation en eau en fonction de l'EPCI pour l'année 2025



d) Autres volumes (V8 et V9)

	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation en %
Volume consommé sans comptage (V8)	Volume V8 = 6 339 m3 Essai de 376 poteaux incendie sur le territoire du SIRA (1,5 m3/essai) Volume utilisé = 564 m3 Feu d'un hangar à ANDRES le 09/12/2024 - Isolement du F2 pour desservir le secteur - Pompe de 80 m3/h en service non-stop pendant 8h Volume utilisé = 640 m3 50 fuites ou casses sur des conduites AEP sur 2024 Estimation perte = 4 100 m3 69 fuites ou casses sur des branchements ou compteurs sur 2024 Estimation perte = 1 035 m3	Volume V8 = 11 919 m3 Essai de 376 poteaux incendie sur le territoire du SIRA (1,5 m3/essai) Volume utilisé = 564 m3 Problème internet sur supervision Absence de communication entre les ouvrages - passage en mode manuel qui a provoqué des débordements (juin et novembre 2025) Estimation perte = 4 200 m3 44 fuites ou casses sur des conduites AEP sur 2025 Estimation perte = 5 675 m3 98 fuites ou casses sur des branchements ou compteurs sur 2025 Estimation perte = 1 480 m3	+ 88,03%
Volume de service (V9)	Volume V9 = 4 100 m3 Volume pour l'entretien annuel de l'ensemble des ouvrages (Vidange, nettoyage et remise en eau)	Volume V9 = 4 100 m3 Volume pour l'entretien annuel de l'ensemble des ouvrages (Vidange, nettoyage et remise en eau)	/

e) Volume consommé autorisé (V6=V7+V8+V9)

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 567 971m3	1 575 581 m3	+ 0,49 %

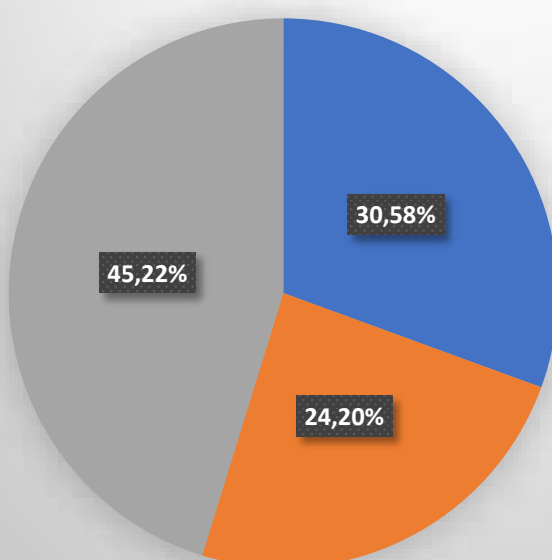
Article 9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 629,983 kilomètres au 31/12/2024 (contre 629,088 km au 2023).

Commune	Linéaire réseau AEP par commune en ml en 2024 (hors branchement)	Linéaire réseau AEP par commune en ml en 2025 (hors branchement)	Objet des travaux
ANDRES	19 377	19 377	/
LES ATTAQUES	58 426	58 426	Renouvellement de 12 branchements sur le Secteur du Pont d'Ardres
AUTINGUES	7 650	7 650	/
BAINGHEN	12 733	12 733	/
BALINGHEM	16 476	16 476	/
BOUQUEHAULT	7 849	7 849	Renouvellement de 10 branchements sur la rue Dippendal
BREMES-LES-ARDRES	22 088	22 088	Renouvellement de 11 branchements sur la Résidence Bellevue
CAMPAGNE-LES-GUINES	6 112	6 112	/
GUEMPS	33 460	33 460	/
GUINES	164	164	/
HERBINGHEM	8 326	8 326	/
HOCQUINGHEM	4 171	4 171	/
LANDRETHUN-LES- ARDRES	14 617	14 617	/
CLERQUES	392	392	/
LICQUES	36 611	36 611	/

LOUCHES	18 211	18 211	/
MARCK	93 986	94 751	Extension du réseau - lotissement "le panthéon I" - 765 ml de PEHD (225 ml en DN160 / 339 mm en DN125 et 201 ml en DN63)
NIELLES LES ARDRES	1 083	1 083	
NOUVELLE-EGLISE	17 243	18 593	Extension du réseau - zone PAPO - 1350 ml de fonte en DN150
OFFEKERQUE	25 126	25 126	
OYE-PLAGE	83 694	84 124	
RODELINGHEM	8 941	8 941	Renouvellement de la canalisation rue des Berceaux - 250 ml en DN100 fonte
SAINT-FOLQUIN	43 627	43 627	
SAINT-OMER-CAPELLE	27 864	28 329	Reprise de 6 branchements sur la rue Marcel Lheureux
SANGHEN	8 746	8 746	
VIEILLE-EGLISE	51 122	51 122	
ZUTKERQUE (rue des Bosquets)	1 888	1 888	
Total	629 983 m	632 993 m	+ 0,48%

Repartition du linéaire de réseaux en fonction de l'EPCI au 31/12/2025



- Communauté de Communes du Pays d'Opale
- Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers
- Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

Linéaire total = 632,993 km

Chapitre 2. Tarification de l'eau et recettes du service

Article 1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 étaient les suivants :

TARIFS		Exercice 2024	Exercice 2025	Evolution 2024-2025
		au 01/01/2024	au 01/01/2025	
PART DE LA COLLECTIVITE				
Part Fixe (€ H.T./an)	Abonnement annuel compteur Ø 15 (y compris location du compteur)	51,86 €	51,86 €	
	Abonnement annuel compteur Ø 20	85,16 €	85,16 €	
	Abonnement annuel compteur Ø 30	129,01 €	129,01 €	
	Abonnement annuel compteur Ø 40	193,30 €	193,30 €	
	Abonnement annuel compteur Ø 50	290,17 €	290,17 €	
	Abonnement annuel compteur Ø 60	435,01 €	435,01 €	
	Abonnement annuel compteur Ø 80	653,37 €	653,37 €	
	Abonnement annuel compteur Ø 100	979,42 €	979,42 €	
	Abonnement annuel compteur Ø 150	1 283,82 €	1 283,82 €	
Part Proportionnelle (€ H.T./an)	Tranche 1 : de 0 à 500 m3	1,2900 €	1,3545 €	+ 5,00%
	Tranche 2 : de 501 à 1000 m3	1,0100 €	1,0605 €	+ 5,00%
	Tranche 3 : > à 1000 m3	0,9100 €	0,9555 €	+ 5,00%
Autres : Contrat de ressource		0,0433 €	0,0433 €	
PART DE LA COLLECTIVITE				
Part Fixe (€ H.T./an)	Abonnement y compris location du compteur	/	/	/
Part Proportionnelle (€ H.T./an)	Tranche 1 : de 0 à [...] m3	/	/	/
	Tranche 2 : de [...] à [...] m3	/	/	/
	Tranche 3 : de [...] à [...] m3	/	/	/
	Tranche 4 : de [...] à [...] m3	/	/	/

TAXES ET REDEVANCES				
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) (2)	5,5%	5,5%	
Redevances	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,0934 €	0,0934 €	
	Nouvelle Redevance Consommation (Agence de l'Eau)	0,35 €	0,40 €	+ 20,0%
	Nouvelle Redevance Performance (Agence de l'Eau)		0,02 €	
	VNF Prélèvement	/	/	/
	Autre :	/	/	/
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.				

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 10/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable

TYPE DE PRESTATIONS DIVERSES LIEES AU SERVICE DE L'USAGER	TARIF 2024 H.T.	TARIF 2025 H.T.
Remplacement de compteur détérioré (choc ou gelé)		
Remplacement de compteur de Ø=15 ou 20mm	244,30 €	256,52 €
Remplacement de compteur de Ø=30, 40, 50 ou 60mm	sur devis	sur devis
Remplacement de compteur de Ø=80, 100 ou au-delà	sur devis	sur devis
Vérification et contrôle d'un compteur		
Etalonnage d'un compteur de Ø=15, 20 ou 30mm	436,66 €	458,50 €
Etalonnage d'un compteur de Ø= 40, 50, 60 ou 80mm	764,16 €	802,37 €
Etalonnage d'un compteur de Ø=100mm ou au-delà	1 091,66 €	1 146,25 €
Demande de Changement de catégorie de Compteur		
Changement d'un compteur de Ø= 30mm par un compteur de Ø=20mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=20mm)	191,96 €	201,56 €
Changement d'un compteur de Ø= 30mm ou Ø=20mm par un compteur de Ø=15mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=15mm)	191,96 €	201,56 €

Remplacement d'un compteur de Ø= 15mm par un compteur de Ø=20 mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=20mm)	191,96 €	201,56 €
Remplacement d'un compteur de Ø= 20mm par un compteur de Ø=30 mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=30mm)	255,95 €	268,74 €
Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø= 15mm (prix marché pièces + 2 heures d'interventions personnel technique du SIRA)	371,70 €	390,28 €
Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø= 20mm (prix marché pièces + 2 heures d'interventions personnel technique du SIRA)	607,43 €	637,80 €
Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø>20 mm	sur devis	sur devis
Déplacement de compteur (sur demande de l'abonné)		
Déplacement compteur sans fourniture de borne incongelable	180,32 €	189,34 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø=15 mm	813,26 €	853,92 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø=20 mm	926,75 €	973,08 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø>20 mm	sur devis	sur devis
Suppression de Branchement		
Suppression de branchement de Ø=25mm avec compteur Ø=15mm	416,50 €	437,33 €
Suppression de branchement de Ø=32mm avec compteur Ø=20mm	624,76 €	655,99 €
Suppression de branchement de Ø=40mm avec compteur Ø=20mm	937,14 €	984,00 €
Suppression de branchement de Ø=50mm avec compteur Ø=30mm	1 405,70 €	1 475,98 €
Suppression de branchement de Ø>50mm avec compteur Ø>30mm	sur devis	sur devis
Frais de changement d'abonné		
Frais de changement d'abonné dans le cadre d'une souscription d'un abonnement	45,44 €	47,71 €
Ouverture / Fermeture de branchement		
Ouverture / fermeture de branchement dans le cadre d'un logement vacant (frais de fermeture pour l'ancien locataire et frais d'ouverture pour le nouveau)	32,80 €	34,44 €
Ouverture / fermeture de branchement à la demande de l'abonné	32,80 €	34,44 €
Réparations diverses		
Contrôle des installations intérieures	209,40 €	219,87 €

Fourniture et remplacement de réhausse pour coffret à compteur de Ø=15mm ou Ø=20mm	191,95 €	201,55 €
Fourniture et remplacement d'un couvercle de protection pour coffret à compteur de Ø=15mm ou Ø=20mm	81,44 €	85,51 €
Fourniture et remplacement d'un couvercle de protection pour coffret à compteur de Ø>20mm	sur devis	sur devis
Forfait réparation pour fuite après compteur incluant le manchon et le dispositif anti-retour sans terrassement hors période d'astreinte	325,74 €	342,03 €
Fourniture et remplacement d'une fosse à compteur de Ø= 15mm	371,70 €	390,28 €
Fourniture et remplacement d'une fosse à compteur de Ø= 20mm	607,43 €	637,80 €
Fourniture et remplacement d'une fosse à compteur de de Ø>20mm	sur devis	sur devis
Branchement Neuf (longueur maximum du branchement par rapport à l'axe de la chaussée = 7,50 ml)		
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø=15mm dans puisard existant	1 279,69 €	1 343,67 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø=20mm dans puisard existant	1 515,24 €	1 591,01 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø30mm dans puisard existant	1 818,30 €	1 909,21 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø >30mm dans puisard existant	sur devis	sur devis
Création d'un branchement neuf dans puisard existant avec nourrice et X compteurs de Ø15mm	=1818,30+(X * 440,91)	=1909,21+(X * 462,96)
Création d'un branchement neuf avec pose d'une borne incongelable et d'un compteur de Ø=15mm	1 730,32 €	1 816,83 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'une borne incongelable et d'un compteur de Ø=20mm	2 063,54 €	2 166,72 €
PV par ml du branchement neuf pour une longueur > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée		
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en terre	113,29 €	118,95 €
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en empierrement	139,01 €	145,96 €
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en enrobés	169,93 €	178,43 €
PV par m2 de réfection des sols		
PV au m2 de réfection de chaussée en enrobés	69,68 €	73,16 €
PV au m2 de réfection en trottoir en enrobés	64,51 €	67,74 €
Fourniture et pose d'un nouveau compteur sur installation neuve non réalisée par le SIRA		
Fourniture et pose d'un compteur DN15	99,97 €	104,97 €

Fourniture et pose d'un compteur DN20	114,54 €	120,27 €
Fourniture et pose d'un compteur DN30	231,90 €	243,50 €
Fourniture et pose d'un compteur supérieur à DN30	sur devis	sur devis
Branchement de Chantier		
Frais d'installation et de démontage simple (pose d'un compteur sur branchement existant)	200,21 €	210,22 €
Frais d'installation et de démontage avec création d'un branchement et pose d'un compteur	2 068,97 €	2 172,42 €
Frais de location par mois pour le compteur de chantier	18,59 €	19,51 €
Frais de Personnel Technique ou de matériels divers		
Déplacement non prévu d'un agent chez un abonné	65,26 €	68,53 €
Frais de Personnel Technique (mobilisation à l'heure)	68,04 €	71,45 €
Frais de Personnel Administrative de Catégorie C (mobilisation à l'heure)	68,04 €	71,45 €
Frais de Personnel Administrative de Catégorie A (mobilisation à l'heure)	77,13 €	80,99 €
Frais pour la mise à disposition sans chauffeur de la Mini-Pelle (mobilisation à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	249,19 €	261,65 €
Frais pour la mise à disposition sans chauffeur du Camion Grue (mobilisation à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	308,52 €	323,95 €
Frais pour l'immobilisation d'un véhicule ou engin du SIRA (à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	29,67 €	31,15 €
Terrassement avec l'aspiratrice à l'heure, y compris évacuation des déblais et traitement des déchets	170,00 €	178,50 €
Terrassement avec l'aspiratrice à la demi-journée, y compris évacuation des déblais et traitement des déchets	680,00 €	714,00 €
Terrassement avec l'aspiratrice à la demi-journée, y compris évacuation des déblais et traitement des déchets	1 280,00 €	1 344,00 €
FORFAIT POUR LE VOL D'EAU	forfait 1000 m3	forfait 1000 m3

Article 2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence avec compteur DN 15 selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Tarifs	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle (hors TVA)	51,86 €	51,86 €	
Part proportionnelle (hors TVA)	154,80 €	162,54 €	+ 5,00 %
Contrat de ressource (hors TVA)	5,20 €	5,20 €	
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	211,86 €	219,60 €	+ 3,65 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	/	/	/
Part proportionnelle	/	/	/
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	/	/	/
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	11,21 €	11,21 €	0,00 %
Nouvelle Redevance Consommation (Agence de l'Eau)	42,00 €	48,00 €	+ 20,00 %
Nouvelle Redevance Performance (Agence de l'Eau)		2,40 €	
Autre :	/	/	/
VNF Prélèvement :	/	/	/
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	53,21 €	61,61 €	+ 15,79 %
TVA TOTAL FACTURE si service assujetti (5,5 %)	14,58 €	15,47 €	+ 6,09 %
TOTAL TTC	279,64 €	296,67 €	+ 6,09 %
Prix TTC au m³ abonnement et taxes compris	2,33 €	2,47 €	+ 6,09 %
ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.			

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 1 559 562 m3
(1 557 532 m3 en 2024).

Article 3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 972 391 €	3 233 686 €	+ 8,79 %
<i>dont abonnements</i>	/	/	
Recette de vente d'eau en gros	/	/	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	/	/	
Total recettes de vente d'eau	2 972 391 €	3 233 686 €	+ 8,79 %
Recettes liées aux travaux	145 395 €	173 056 €	+ 19,02 %
Autres recettes taxes et redevances	120 046 €	110 975 €	- 7,56 %
Total des recettes	3 237 832 €	3 517 717 €	<u>+ 8,64 %</u>

Total des recettes au 31/12/2025 : 3 517 717 €
(3 237 832 € au 31/12/2024)

Chapitre 3. Indicateurs de performance

Article 1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Zone de Distribution LICQUES		Zone de Distribution ARDRESIS		Zone de Distribution ANDRES		Zone de Distribution CAMPAGNE		Nombre de prélèvements réalisés en 2025	Nombre de prélèvements non-conformes en 2025	% de conformité
	T	NC	T	NC	T	NC	T	NC			
BACTERIOLOGIE	18	0	18	0	61	0	13	0	110 contrôles	0 contrôle	100%
NITRATES	5	0	5	0	13	0	3	0	26 contrôles	0 contrôle	100%
PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS	5	2	4	3	8	4	4	1	21 contrôles	10 contrôles	52%
PFAS	2	0	2	0	5	0	1	0	10 contrôles	0 contrôle	100%
PERCHLORATES	1	0	2	0	7	0	1	0	11 contrôles	0 contrôle	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = (\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{Nombre de prélèvements non-conformes}) / (\text{Nombre de prélèvements réalisés}) \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2024		Taux de conformité Exercice 2025	
Microbiologie (P101.1)	102 contrôles	100%	110 contrôles	100%
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	64 contrôles	75,00%	68 contrôles	85,29%

Pour l'année 2025, le taux de conformité en Microbiologie est de 100 % (100 % en 2024) et pour les paramètres Physico-Chimiques il est de 85.29% (75 % en 2024)

Les non-conformités portent sur des taux supérieurs à la limite en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés.

Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place par l'ARS.

Les valeurs sont consultables sur le site :

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=32>

Article 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an.

Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2024	Exercice 2025
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
10	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0	0
10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	0	0
10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10	10
10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			
TOTAL =		80	80

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2025 est de 80 (80 en 2024).

Article 3. Indicateurs de performance du réseau

a) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

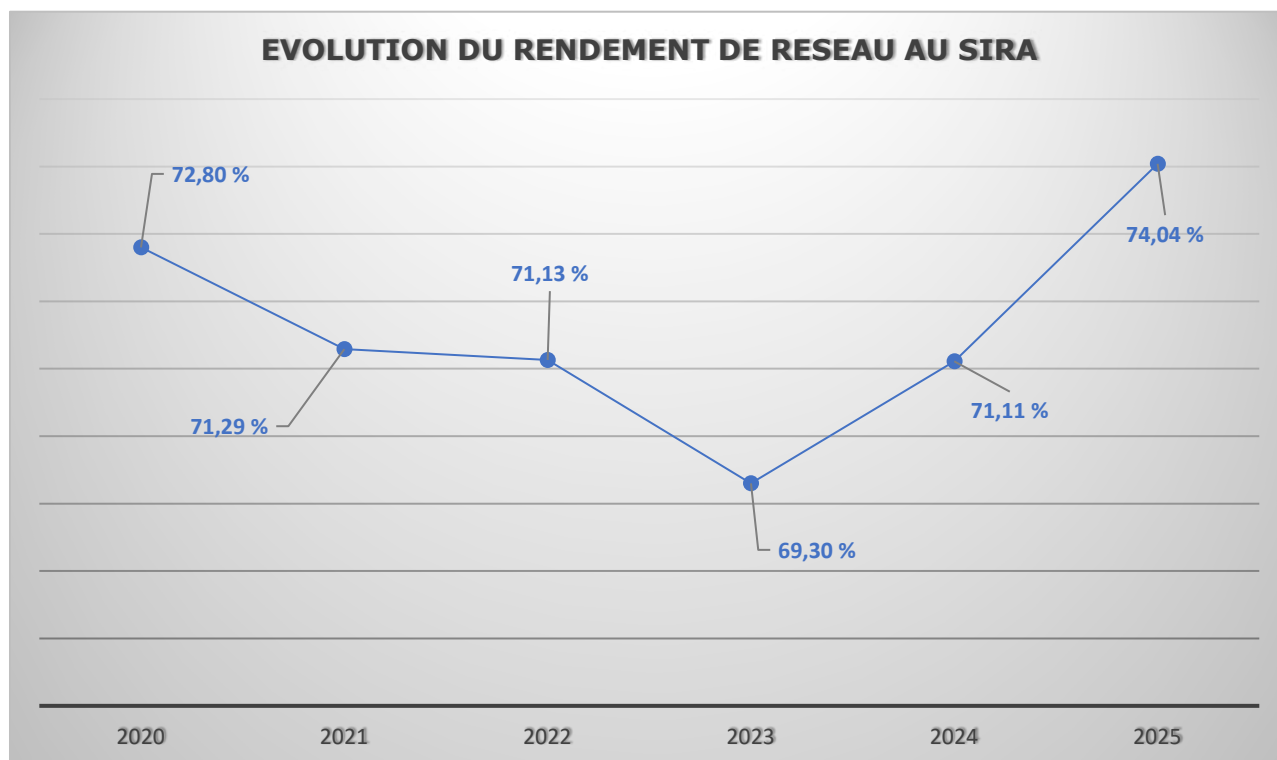
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

Pour 2025 :

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{(1\,575\,581 + 5\,468)}{(2\,135\,534 + 0)} \times 100 = 74,04 \%$$

Pour l'année 2025, le rendement de réseau est de 74,04 % (contre 71,11 % en 2024)



A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{Ratio Volume vendu sur volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4} \times 100$$

Pour 2025 :

$$\text{Ratio Volume vendu sur Volume mis en distribution} = \frac{1\,575\,581}{2\,130\,066} \times 100 = 73,97 \%$$

Pour l'année 2025, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution est de 73,97% (contre 70,90 % en 2023)

A titre indicatif, l'indice linéaire de consommation vaut :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2025 :

$$\text{Indice Linéaire de Consommation} = \frac{(1\,575\,581 + 5\,468)}{(365 + 632,99)} = 6,84 \text{ m}^3/\text{jour/km}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire de consommation est de 6,84 m³/jour/km (contre 6,89 m³/jour/km en 2024)

	Exercice 2024	Exercice 2025	Evolution 2024/2025
Rendement du réseau en %	71,11 %	74,04 %	+ 2,93 pts
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	70,90 %	73,97 %	+ 3,07 pts
Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km)	6,89 m ³ /jour/km	6,84 m ³ /jour/km	-0,68%

b) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{Linéaire du réseau (km)}}$$

$$\text{Indice Linéaire des Volumes Non-Comptés} = \frac{(2\,130\,066 - 1\,559\,562)}{(365 \times 632,99)} = 2,47 \text{ m}^3/\text{jour/km}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des Volumes Non-Comptés est de 2,47 m³/jour/km (contre 2,84 m³/j/km en 2024).

c) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

$$\text{Indice Linéaire de pertes de réseaux} = \frac{(2\,130\,066 - 1\,575\,581)}{(365 \times 632,99)} = 2,40 \text{ m}^3/\text{jour/km}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire de pertes de réseaux est de 2,40 m³/jour/km (contre 2,80 m³/j/km en 2024).

Article 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE DE RENOUVELLEMENT EN 2025 (en Km)	
Localisation	Linéaire
Renouvellement de la canalisation FONTE DN100 - Rue des Berceaux - RODELINGHEM	0,250 km
Reprise canalisation Amiante-Ciment DN250 - Rue de Bruxelles - LES ATTAQUES	0,020 km
<u>TOTAL =</u>	<u>0,270 km</u>

Pour l'année 2025, 0,270 km de canalisations ont été renouvelés (contre 0,620 km en 2024).

Exercice	2021 (LN-4)	2022 (LN-3)	2023 (LN-2)	2024 (LN-1)	<u>2025 (LN)</u>	TOTAL
Linéaire renouvelé en km	1,062 km	3,354 km	3,387 km	0,620 km	<u>0,270 km</u>	8,693 km

Au cours des 5 dernières années, 8,733 km de réseaux ont été renouvelés.

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux} = \frac{\text{LN} + \text{LN-1} + \text{LN-2} + \text{LN-3} + \text{LN-4}}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{0,270 + 0,620 + 3,387 + 3,354 + 1,062}{5 \times 632,99} = 0,27 \%$$

Pour l'année 2025, le taux de renouvellement des réseaux est 0,27%.
(contre 0,28% en 2024)

Article 5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80 % en 2024).

Article 6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées = $\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$
--

Pour 2025, 144 interruptions de service non programmées ont été dénombrées.

Interruptions de service	
janv-25	20
févr-25	8
mars-25	8
avr-25	7
mai-25	10
juin-25	17
juil-25	12
août-25	17
sept-25	14
oct-25	15
nov-25	8
déc-25	8
TOTAL =	144

Taux d'occurrence des interruptions de service = $\frac{144}{16\,610} \times 1\,000 = 8,67$ pour 1000 abonnés non-programmées

Pour l'année 2025, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées est de 8,67 pour 1000 abonnés (contre 3,03 en 2024).

Article 7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements = $\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre total d'ouverture de branchements}} \times 1000$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100 % en 2024).

Article 8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	4 529 152 €	4 265 833 €
Epargne brute annuelle en €	1 422 947 €	1 143 978 €
Durée d'extinction de la dette en années	3 ans et 2 mois	3 ans et 8 mois

Durée d'extinction de la dette = de la collectivité	Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice
	Epargne brute annuelle

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 3 ans et 8 mois (3 ans et 2 mois en 2024).

Article 9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite.

Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/[N] est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Montant d'impayés au titre de l'année Précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours
	Chiffres d'affaires TTC (hors Travaux) au titre de l'année précédente
	x 100

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	136 212 €	117 364 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n	3 905 301 €	4 201 053 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau d l'année n	3,49 %	2,79 %

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est 2.79 %
(3,49 % en 2024)

Article 10. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites - de toute nature - relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

✚ Existence d'un dispositif de de suivi des réclamations reçues : ☒ Oui ☐ Non

✚ Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 9 réclamations

✚ Nombre de réclamations (hors prix)

Taux de réclamations =	laissant une trace écrite	x 1000
	Nombre d'Abonnés du Service	

$$\text{Taux de réclamations pour l'année 2024} = \frac{9}{16\,610} \times 1\,000 = 0,54 \text{ pour 1000 abonnés}$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 0,54 pour 1000 abonnés
(contre 1,27 en 2024)

Chapitre 4. Financement des investissements

Article 1. Branchements en plomb

Cet indicateur est en cours de calcul.

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée.

A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements	16 516	16 610
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	/	/
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	/	/
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	/	/
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	/	/

Article 2. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financier HT des travaux dépensés pendant le dernier exercice budgétaire	254 813 €	411 815 €
Montants des subventions en €	93 922 €	5 480 €
Montants des contributions du budget générales en €	/	/

Article 3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre (Montant restant dû en €)		4 479 253 €	4 265 833 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	257 326 €	262 511 €
	En intérêts	143 459 €	138 034 €

Article 4. Amortissements

	Exercice 2024	Exercice 2025
Dotation aux Amortissements	722 485 €	762 927 €

*Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 762 927 €
(722 485 € en 2024).*

Article 5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Année de réalisation	Montants prévisionnels
Projet d'étude patrimoniale	2024-2025-2026	104 495 € HT
Diagnostic du Forage de Rodelinghem + Diagnostic du système de pompage du Forage de RODELINGHEM	2025-2026	15 260 € HT
Etude PGSSE	2025-2026	33 650 € HT

Mission de Maitrise d'Œuvre - Réhabilitation du Château d'Eau de Nouvelle Eglise	2025-2026-2027	39 900 € HT
Etude de faisabilité pour la mise en place de compteurs intelligents	2026-2027	40 000 € HT
Etude pour le renforcement de l'AEP sur le Secteur de LICQUES	2026-2027	40 000 € HT

Article 6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année de réalisation	Montants prévisionnels
TRAVAUX SUR RESEAUX		
Renouvellement du réseau AEP Rue du Courgain et Rue du Chevalet – CAMPAGNE-LES-GUINES	2026	250 000 € HT
Renouvellement du réseau AEP Impasse des Carrières – LANDRETHUN	2026	50 000 € HT
Nouveaux compteurs de sectorisation dans le cadre de l'étude Patrimoniale	2025-2026	120 000 € HT

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année de réalisation	Montants prévisionnels
TRAVAUX SUR OUVRAGES		
Remplacement des pompes au Forage F2, F4 et forage de RODELINGHEM	2025-2026	100 000 € HT
Remplacement de pompes surpresseur de Les Attaques, Le Val, Bainghen et West-Yeuse	2025-2026	50 000 € HT
Remplacement des têtes de forage au Forage F1 et forage de BALINGHEM	2025 -2026	14 000 € HT
Remplacement de l'armoire de commande sur le Surpresseur de LES ATTAQUES	2025-2026	44 000 € HT
Remplacement des échelles dans le réservoir de RODELINGHEM	2025-2026	7 000 € HT

Remplacement porte d'accès au local technique – Forage F1, Forage de BALINGHEM, Réservoir de RODELINGHEM et réservoir de WEST-YEUSE	2025- 2026	37 000 € HT
Renouvellement de la télégestion	2025-2026	105 000 € HT
Remplacement de la tête de forage au Forage F4	2026	20 000 € HT
Mise aux normes des systèmes de chloration des forages avec mise en place d'un local de stockage des bouteilles de chlore	2026	80 000 € HT
Réhabilitation du Château d'Eau de Nouvelle- Eglise (Phase N°1)	2026	440 000 € HT

Chapitre 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Article 1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a admis les abandons de créances suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Créances admises en non-valeur suite à un recouvrement infructueux	16 091,44 €	79 726 €
Créances éteintes pour surendettement ou liquidation judiciaire	13 168,89 €	18 370 €
TOTAL =	29 260,33 €	98 096 €

Article 2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Chapitre 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
<u>Indicateurs descriptifs des services</u>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	36 972 hab	37 516 hab
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,33 € le m3	2,47 € le m3
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours	2 jours
<u>Indicateurs de performance</u>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	75,00 %	85,29 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71,11 %	74,04 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,84 m3/jour/km	2,47 m3/jour/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,80 m3/jour/km	2,40 m3/jour/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années	0,28 %	0,27 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	29 260,33 €	98 096 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,03	8,67
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3 ans et 2 mois	3 ans et 8 mois
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,49 %	2,79 %
P155.1	Taux de réclamations	1,27 pour 1000 abonnés	0,54 pour 1000 abonnés